

Savom Martin Stéphane, maire de la commune de Bibey dans le département de la Haute-Sanaga, a été arrêté par les éléments de la gendarmerie. Cette arrestation fait suite à sa convocation au tribunal militaire de Yaoundé le 27 novembre dernier.

Le lundi 4 décembre 2023, que Savom Martin avait été convoqué par le tribunal militaire. Cependant, au lieu de se présenter, le maire et président de Section Rdpc à Bibey a choisi de solliciter l'intervention de la Présidence de la République. Dans un courrier adressé au président et à la première dame, il a formulé des accusations à l'encontre du juge d'instruction Sikati Kamwo II Florent Aimé.

Malgré cette tentative d'échapper à la convocation, Martin Savom devait à nouveau comparaître devant le tribunal militaire le mercredi 6 décembre. Cependant, prétextant une obligation professionnelle à Nkoteng, il a envoyé son avocat pour demander un report de sa convocation, comme il l'avait déjà fait lors de sa première convocation.

Le juge d'instruction, ne se laissant pas intimider, a ordonné l'arrestation de Savom Martin, qui a ensuite été placé en garde à vue.

Les raisons précises de cette arrestation restent floues pour l'instant. Même si, des suppositions circulent selon lesquelles le maire de Bibey pourrait être impliqué dans l'enlèvement, la torture

et éventuellement l'assassinat de Martinez Zogo.

Si la présence de Martin Savom au moment où Martinez Zogo aurait été soumis à ces actes inhumains et dégradants est confirmée, il pourrait être accusé de non-assistance à personne en danger, de complicité voire de coaction.

A suivre...